



CALENDRIER RÉGIONAL 2017

Calendrier prévisionnel des concours et examens professionnels organisés par les Centres de gestion de la fonction publique territoriale (CDG) de la région Occitanie.



Sites internet des Centres de gestion de la Région Occitanie :

www.cdg09.fr - www.cdg11.fr
www.cdg30.fr - www.cdg31.fr
www.cdg32.fr - www.cdg34.fr
www.cdg46.fr - www.cdg48.fr
www.cdg65.fr - www.cdg66.fr
www.cdg81.fr - www.cdg82.fr

La coordination régionale Occitanie réunit 13 centres de gestion de la fonction publique territoriale et propose une programmation de concours et d'examens professionnels de catégorie A, B et C.

Cette programmation tient compte :

- des besoins en recrutement exprimés par les employeurs publics territoriaux de la région ;
- du nombre de lauréats restant inscrits sur les listes d'aptitude issues de précédentes sessions.

Le présent document constitue un calendrier prévisionnel, présenté par filière et par grade, précisant l'organisateur et les dates clés indicatives de chaque procédure. Toutefois l'organisation de ces opérations relève de la seule compétence des centres de gestions organisateurs.

Seuls les arrêtés d'ouverture correspondants confirmeront la mise en œuvre et les conditions de cette mise en œuvre, notamment en termes de dates.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Pour connaître les modalités d'inscription, le candidat doit se rapprocher du CDG organisateur du concours ou de l'examen professionnel ou consulter le site internet.

A noter : les conditions d'inscription mentionnées sont indicatives et peuvent faire l'objet d'une modification en fonction de l'évolution des textes.

<p style="text-align: center;">Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ariège</p> <p>4 Avenue Raoul Lafayette 09000 FOIX ☎ : 05.34.09.32.40 www.cdg09.fr</p>	<p style="text-align: center;">Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude</p> <p>Maison des Collectivités 85 Avenue Claude Bernard CS 60050 11890 CARCASSONNE CEDEX ☎ : 04.68.77.79.79 www.cdg11.fr</p>	<p style="text-align: center;">Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aveyron</p> <p>Immeuble « Le Sérial » 10 Faubourg Lo Barry, Saint Cyrice Etoile 12000 RODEZ ☎ : 05.65.73.61.60</p>	<p style="text-align: center;">Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard</p> <p>183 Chemin du Mas Coquillard 30900 NIMES ☎ : 04.66.38.86.98 ou 04.66.38.86.85 www.cdg30.fr</p>	<p style="text-align: center;">Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne</p> <p>590 Rue Buissonnière CS 37666 31676 LABEGE Cedex ☎ : 05.81.91.93.00 www.cdg31.fr</p>	<p style="text-align: center;">Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers</p> <p>4 Place du Maréchal Lannes BP 80002 32001 AUCH Cedex ☎ : 05.62.60.15.00 www.cdg32.fr</p>	<p style="text-align: center;">Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault</p> <p>254 rue Michel Teule Zone d'activités d'Alco 34184 MONTPELLIER CEDEX 4 ☎ : 04.67.04.38.81 www.cdg34.fr</p>
<p style="text-align: center;">Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot</p> <p>12 Avenue Charles Pillat 46090 PRADINES ☎ : 05.65.23.00.95 www.cdg46.fr</p>	<p style="text-align: center;">Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère</p> <p>11 boulevard des Capucins 48000 MENDE ☎ : 04.66.65.30.03 www.cdg48.fr</p>	<p style="text-align: center;">Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Pyrénées</p> <p>13 rue Emile Zola 65600 SEMEAC ☎ : 05.62.38.92.50 www.cdg65.fr</p>	<p style="text-align: center;">Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées- Orientales</p> <p>6 rue de l'Ange 66901 PERPIGNAN CEDEX ☎ : 04.68.34.88.66 www.cdg66.fr</p>	<p style="text-align: center;">Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn</p> <p>188 rue de Jarlard 81000 ALBI ☎ : 05.63.60.16.50 www.cdg81.fr</p>	<p style="text-align: center;">Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn-et-Garonne</p> <p>23 Bd Vincent Auriol 82000 MONTAUBAN ☎ : 05.63.21.62.00 www.cdg82.fr</p>	

**CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS ORGANISES DANS LE CADRE DE L'INTER-REGION DU GRAND SUD-OUEST et
AU NIVEAU NATIONAL**

<p align="center">CDG 16 CHARENTE</p> <p>30 Rue Denis Papin CS 12213 16022 ANGOULEME Cedex ☎ : 05.45.69.70.02 www.cdg16.fr</p>	<p align="center">CDG 17 CHARENTE-MARITIME</p> <p>85 Bd de la République CS 5002 17076 LA ROCHELLE Cedex 09 ☎ : 05.46.27.47.00 www.cdg17.fr</p>	<p align="center">CDG 19 CORREZE</p> <p>Champeau CS 90208 19007 TULLE cedex ☎ : 05.55.20.69.40 www.cdg19.fr</p>	<p align="center">CDG 23 CREUSE</p> <p>Résidence Chabrières Rue Charles Chareille 23000 GUERET ☎ : 05.55.51.90.20 www.cdg23.fr</p>	<p align="center">CDG 24 DORDOGNE</p> <p>Maison des communes 1 Bd de Saltgourde - BP 108 24051 PERIGUEUX CT Cedex 9 ☎ : 05.53.02.87.00 www.cdg24.fr</p>
<p align="center">CDG 33 GIRONDE</p> <p>Immeuble Emeraude 12 Rue du Cardinal Richaud 33049 BORDEAUX Cedex ☎ : 05.56.11.94.30 www.cdg33.fr</p>	<p align="center">CDG 40 LANDES</p> <p>Maison des Communes 175 Place de la Caserne Bosquet BP 30069 40002 MONT DE MARSAN Cedex ☎ : 05.58.85.80.00 www.cdg40.fr</p>	<p align="center">CDG 47 LOT-ET-GARONNE</p> <p>53 rue Cartou CS 80050 47901 AGEN Cedex 9 ☎ : 05.53.48.00.70 www.cdg47.fr</p>	<p align="center">CDG 64 PYRENEES-ATLANTIQUES</p> <p>Maison des Communes Cité administrative Rue Auguste Renoir CS 40609 64006 PAU CEDEX ☎ : 05.59.84.40.40 www.cdg-64.fr</p>	<p align="center">CDG 79 DEUX-SEVRES</p> <p>9 rue Chaigneau CS 80030 79403 SAINT-MAIXENT L'ECOLE cedex ☎ : 05.49.06.08.50 www.cdg79.fr</p>
<p align="center">CDG 86 VIENNE</p> <p>Téléport 2 2 Avenue René CASSIN CS 20205 86962 FUTUROSCOPE CEDEX ☎ : 05.49.49.12.10 www.cdg86.fr</p>	<p align="center">CDG 87 HAUTE-VIENNE</p> <p>55 Rue de l'Ancienne École Normale d'Instituteurs BP 339 87009 LIMOGES CEDEX ☎ : 05.55.30.08.40 www.cdg87.fr</p>	<p align="center">CDG 06 ALPES-MARITIMES</p> <p>33, avenue Henri Lantelme Espace 3000 BP 169 06704 SAINT-LAURENT-DU-VAR ☎ : 04 92 27 34 34 www.cdg06.fr</p>	<p align="center">CIG 78-91-95 CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE</p> <p>15 Rue Boileau BP 855 78008 VERSAILLES Cedex ☎ : 01.39.49.63.00 www.cigversailles.fr</p>	<p align="center">CIG 92-93-94 CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE</p> <p>1 rue Lucienne Gérain 93698 PANTIN Cedex ☎ : 01.56.96.80.80 www.cig929394.fr</p>

SOMMAIRE CONCOURS

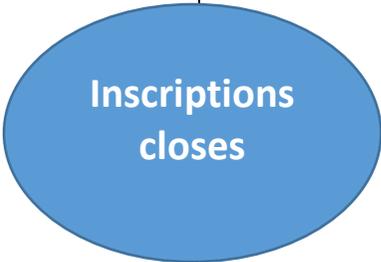
	CATEGORIE	PAGES
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Rédacteur principal territorial de 2 ^{ème} classe	B	Page 1
Rédacteur territorial	B	Page 2
FILIERE TECHNIQUE		
Ingénieur territorial	A	Page 3
FILIERE CULTURELLE		
Bibliothécaire	A	Page 4
FILIERE MEDICO-SOCIALE		
Auxiliaire de soins territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	Page 5
FILIERE SOCIALE		
Conseiller territorial socio-éducatif	A	Page 6
Assistant socio-éducatif territorial	B	Page 6
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe	C	Page 7
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE		
Biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe normale	A	Page 8
FILIERE ANIMATION		
Animateur principal territorial de 2 ^{ème} classe	B	Page 9
Animateur territorial	B	Page 10
FILIERE POLICE MUNICIPALE		
Chef de police municipale	B	Page 11

SOMMAIRE EXAMENS PROFESSIONNELS

	CATEGORIE	PAGES
FILIERE TECHNIQUE		
Agent de maîtrise (promotion interne)	C	Page 12
FILIERE CULTURELLE (ARTISTIQUE - PATRIMOINE ET BIBLIOTHEQUE)		
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^{ème} classe (promotion interne)	B	Page 13
Professeur d'enseignement artistique (promotion interne)	A	Page 13
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE		
Biologiste, vétérinaire ou pharmacien de classe exceptionnelle (avancement de grade)	A	Page 14
FILIERE POLICE MUNICIPALE		
Chef de service de police municipale (promotion interne)	B	Page 15

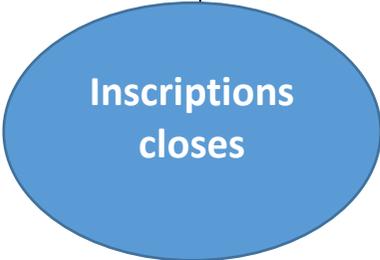
CONCOURS

FILIERE ADMINISTRATIVE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCES GENERALES	PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS	DATES DES EPREUVES	ORGANISATEURS
REDACTEUR PRINCIPAL TERRITORIAL DE 2^{ème} CLASSE	B	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation homologué au niveau III, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007.			jeudi 12 octobre 2017	2 organisateurs : CDG 66 CDG 82
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.				
		TROISIEME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou plusieurs des activités professionnelles ou d'un ou plusieurs des mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable d'une association ou d'une activité syndicale (3° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984). Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires du grade de rédacteur principal de 2ème classe.				

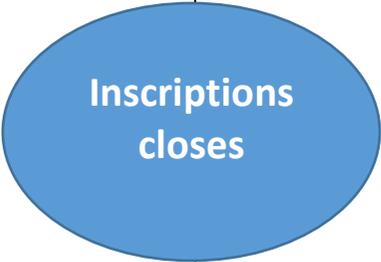
CONCOURS

FILIERE ADMINISTRATIVE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCES GENERALES	PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS	DATES DES EPREUVES	ORGANISATEURS
<p>REDACTEUR TERRITORIAL</p>	<p>B</p>	<p>EXTERNE</p>	<p>Ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007.</p>			<p>jeudi 12 octobre 2017</p>	<p>2 organisateurs :</p> <p>CDG 11</p> <p>CDG 31</p>
		<p>INTERNE</p>	<p>Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p>				
		<p>TROISIEME CONCOURS</p>	<p>Ouvert aux candidats justifiant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou plusieurs des activités professionnelles ou d'un ou plusieurs des mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable d'une association ou d'une activité syndicale (3° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984). Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires du grade de rédacteur territorial. Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanément ne sont prises en compte qu'à un seul titre.</p>				

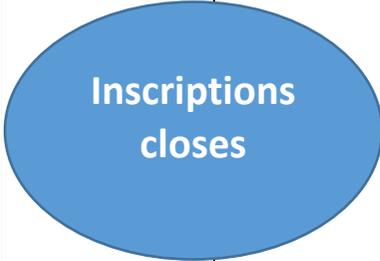
CONCOURS

FILIERE TECHNIQUE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCES GENERALES	PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS	DATES DES EPREUVES	ORGANISATEURS
INGENIEUR TERRITORIAL	A	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme d'ingénieur délivré dans les conditions prévues par les articles L. 642-1 et suivants du code de l'éducation, ou d'un diplôme d'architecte, ou d'un autre diplôme scientifique ou technique sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat, correspondant à l'une des spécialités du concours et reconnu comme équivalent dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007. Les candidats doivent fournir lors de leur inscription au concours une attestation d'obtention du diplôme ou, à défaut, une attestation justifiant qu'ils accomplissent la dernière année du cycle d'études conduisant au diplôme considéré. La condition de diplôme doit être justifiée à une date fixée, par l'arrêté du président du centre de gestion fixant la date des épreuves, au plus tard à la veille de l'établissement par le jury de la liste des admissibles.			Mercredi 14 juin et jeudi 15 juin 2017	<p style="text-align: center;">Organisé par L'INTERREGION GRAND SUD OUEST</p> <p>Répartition par spécialité :</p> <p style="text-align: center;">CDG 64 Ingénierie, gestion technique et architecture</p> <p style="text-align: center;">CDG 33 Infrastructures et réseaux</p> <p style="text-align: center;">CDG 31 Prévention et gestion des risques</p> <p style="text-align: center;">CDG 34 Urbanisme, aménagement et paysages</p> <p style="text-align: center;">CDG 17 Informatique et systèmes d'information</p>
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics, aux militaires, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant, au 1er janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, dans les conditions fixées par cet alinéa.				

CONCOURS

FILIERE CULTURELLE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCES GENERALES	PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS	DATES DES EPREUVES	ORGANISATEUR
<i>BIBLIOTHECAIRE TERRITORIAL</i>	A	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme national sanctionnant un second cycle d'études supérieures ou d'un titre ou d'un diplôme de niveau équivalent figurant sur une liste établie par décret ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007.			Mardi 23 mai 2017	CDG 31 <i>Spécialité Bibliothèque</i>
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, au 1er janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.				

CONCOURS

FILIERE MEDICO-SOCIALE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCES GENERALES	PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS	DATES DES EPREUVES	ORGANISATEUR(S)
AUXILIAIRE DE SOINS TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	C	EXTERNE	<p>Ouvert aux candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes obtenus dans l'une des spécialités ci-après :</p> <p>1° <u>Pour la spécialité aide-soignant</u> : aux candidats titulaires du diplôme d'État d'aide-soignant, du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant, du diplôme professionnel d'aide-soignant ou autres diplômes, certificats ou titres mentionnés aux articles L. 4391-1 à L. 4391-4 du code de la santé publique ;</p> <p>2° <u>Pour la spécialité aide médico-psychologique</u> : aux candidats titulaires du diplôme d'État d'aide médico-psychologique ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007</p> <p>Ce concours est également ouvert aux personnes ayant satisfait, après 1971, à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'Etat d'infirmier ou, après 1979, du diplôme d'infirmier du secteur psychiatrique.</p>	Du mardi 25 avril au mercredi 24 mai 2017 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 1^{er} juin 2017 minuit (cachet de la poste faisant foi)	à partir du mardi 10 octobre 2017	<p>2 organisateurs :</p> <p>CDG 09</p> <p>CDG 12</p>

CONCOURS **FILIERE SOCIALE**

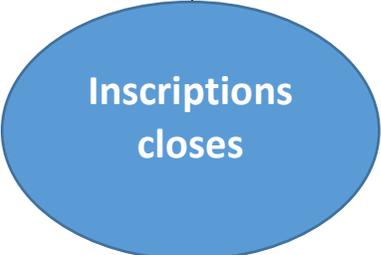
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCES GENERALES	PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS	DATES DES EPREUVES	ORGANISATEUR
CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF TERRITORIAL	A	EXTERNE	<p>Ouvert aux candidats titulaires des diplômes ou titres requis pour être recrutés dans les cadres d'emplois ou corps des assistants socio-éducatifs, des éducateurs de jeunes enfants, des assistants de service social, des conseillers en économie sociale et familiale et des éducateurs techniques spécialisés.</p> <p>Les candidats doivent en outre être titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS) ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007.</p>	Inscriptions closes		Jeudi 14 septembre 2017	CDG 30
ASSISTANT SOCIO-ÉDUCATIF TERRITORIAL	B	EXTERNE	<p>Ouvert aux candidats titulaires :</p> <p><u>* Pour la spécialité Assistant de service social :</u> du diplôme d'État d'assistant de service social ou titulaires d'un diplôme, certificat ou d'autres titres mentionnés à l'article L. 411-1 du code de l'action sociale et des familles</p> <p><u>* Pour la spécialité Éducation spécialisée :</u> du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ou titulaires d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007.</p> <p><u>* Pour la spécialité Conseil en économie sociale et familiale :</u> du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale et familiale ou titulaires d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007.</p>	Inscriptions closes		Jeudi 28 septembre 2017	CDG 31

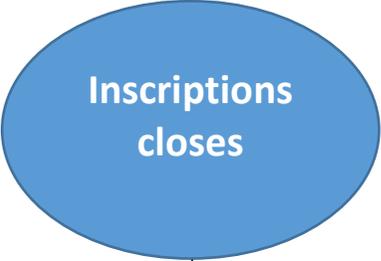
CONCOURS				FILIERE SOCIALE			
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCES GENERALES	PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS	DATES DES EPREUVES	ORGANISATEUR(S)
AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES PRINCIPAL DE 2^{eme} CLASSE	C	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires du Certificat d'Aptitude Professionnelle Petite Enfance ou justifiant d'une qualification reconnue équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007.	Du mardi 25 avril au mercredi 24 mai 2017 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 1^{er} juin 2017 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Mercredi 18 octobre 2017	Plusieurs organisateurs : CDG 30 CDG 34 CDG 48 CDG 66
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux fonctionnaires et agents de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier au 1 ^{er} janvier de l'année du concours de deux années au moins de services publics effectifs effectuées auprès de jeunes enfants en milieu scolaire et maternel, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.				
		TROISIEME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant au 1 ^{er} janvier de l'année du concours de l'exercice, pendant quatre ans au moins : d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.				

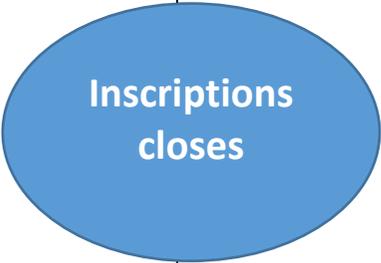
CONCOURS				FILIERE MEDICO-TECHNIQUE			
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCES GENERALES	PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS	DATES DES EPREUVES	ORGANISATEUR
BIOLOGISTE VETERINAIRE ET PHARMACIEN TERRITORIAL DE CLASSE NORMALE	A	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires : des diplômés d'Etat de docteur vétérinaire, de docteur en pharmacie ou de pharmacien et aux candidats titulaires d'un des diplômes, certificats ou titres mentionnés à l'article L. 241-2 du code rural et de la pêche maritime et aux articles L. 4221-2 à L. 4221-5 du code de la santé publique et délivrés dans un autre Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.	Du mardi 16 mai au mercredi 21 juin 2017 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au 29 juin 2017 minuit (cachet de la poste faisant foi)	à partir du Jeudi 23 novembre 2017	CDG 08

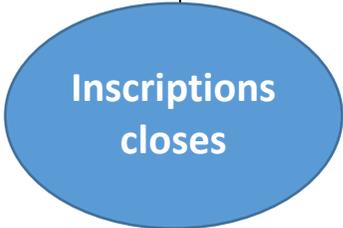
CONCOURS

FILIERE ANIMATION

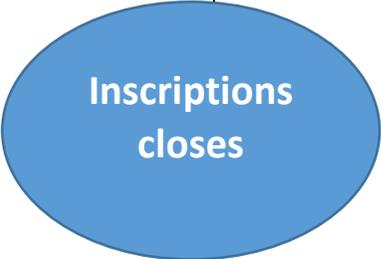
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCES GENERALES	PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS	DATES DES EPREUVES	ORGANISATEUR
<p>ANIMATEUR PRINCIPAL TERRITORIAL DE 2^{ème} CLASSE</p>	<p>B</p>	<p>EXTERNE</p>	<p>Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau III, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007.</p>			<p>Jeudi 21 septembre 2017</p>	<p>CDG 48</p>
		<p>INTERNE</p>	<p>Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p>				
		<p>TROISIEME CONCOURS</p>	<p>Ouvert aux candidats justifiant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou plusieurs des activités professionnelles ou d'un ou plusieurs des mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable d'une association ou d'une activité syndicale (3° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984). Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires du grade d'animateur territorial principal de 2ème classe.</p>				

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCES GENERALES	PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS	DATES DES EPREUVES	ORGANISATEURS
ANIMATEUR TERRITORIAL	B	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau IV délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007.			Jeudi 21 septembre 2017	2 organisateurs : CDG 34 CDG 81
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé				
		TROISIEME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou plusieurs des activités professionnelles ou d'un ou plusieurs des mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable d'une association ou d'une activité syndicale (3° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984). Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires du grade d'animateur territorial.				

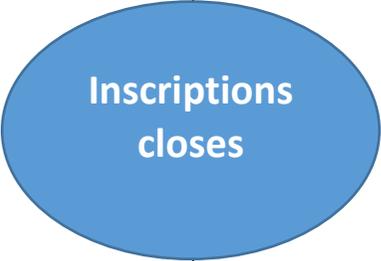
CONCOURS				FILIERE POLICE MUNICIPALE			
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCES GENERALES	PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS	DATES DES EPREUVES	ORGANISATEUR
CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE	B	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat, ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007.			Epreuves d'admissibilité le jeudi 8 juin 2017	CDG 06
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.				
		TROISIEME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou plusieurs des activités professionnelles, soit de mandats en qualité de membre d'une assemblée générale délibérante d'une collectivité territoriale, soit d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association ou d'une activité syndicale (3° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984). Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires du premier grade de chef de police municipale.				

EXAMEN PROFESSIONNEL					FILIERE TECHNIQUE		
GRADE	CAT	NATURE DE L'EXAMEN	CONDITIONS D'ACCÈS GENERALES	PÉRIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DEPÔT DES DOSSIERS	DATES DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
<i>AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL</i>	C	PROMOTION INTERNE	Ouvert aux adjoints techniques territoriaux ou aux adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement comptant au moins sept ans de services effectifs dans un ou plusieurs cadres d'emplois techniques.			Jeudi 11 mai 2017	CDG 66 CDG 31 CDG 46

EXAMEN PROFESSIONNEL
FILIERE CULTURELLE

GRADE	CAT	NATURE DE L'EXAMEN	CONDITIONS D'ACCÈS GENERALES	PÉRIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DEPÔT DES DOSSIERS	DATES DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	B	PROMOTION INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine titulaires du grade d'adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe ou d'adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe comptant au moins douze ans de services publics effectifs, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois à caractère culturel en position d'activité ou de détachement.			Jeudi 18 mai 2017	Répartition des spécialités : CDG 48 Archives Bibliothèque CDG 40 Bibliothèque Documentation Musée
PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE TERRITORIAL	A	PROMOTION INTERNE	Ouvert par spécialité aux fonctionnaires territoriaux qui justifient de plus de dix années de services effectifs accomplis dans les grades d'assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe ou d'assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe.			A partir du 20 mars 2017	REPARTITION DES SPECIALITES ET DISCIPLINES AU NIVEAU NATIONAL

EXAMEN PROFESSIONNEL				FILIERE MEDICO-TECHNIQUE			
GRADE	CAT	NATURE DE L'EXAMEN	CONDITIONS D'ACCES GENERALES	PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS	DATES DES EPREUVES	ORGANISATEUR
BIOLOGISTE, VETERINAIRE, OU PHARMACIEN TERRITORIAL DE CLASSE EXCEPTIONNELLE Avancement de grade	A	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux biologistes, vétérinaires et pharmaciens de classe normale ayant atteint le sixième échelon de leur grade ainsi que les biologistes, vétérinaires et pharmaciens hors classe, qui justifient de quatre ans de services effectifs dans le cadre d'emplois.	Du mardi 16 mai au mercredi 21 juin 2017 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 29 juin 2017 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 23 novembre 2017	CDG 08

EXAMEN PROFESSIONNEL				FILIERE POLICE MUNICIPALE			
GRADE	CAT	NATURE DE L'EXAMEN	CONDITIONS D'ACCÈS GENERALES	PÉRIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DEPÔT DES DOSSIERS	DATES DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
<i>CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE</i>	B	PROMOTION INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale et du cadre d'emplois des gardes champêtres comptant au moins huit ans de services effectifs dans leur cadre d'emplois en position d'activité ou de détachement.			Jeudi 8 juin 2017	CDG 83